

Communiqué pour les médias

3 août 2010

Levée de l'interdiction des feux de plein air Le danger d'incendie reste grand pour quelques régions

(I-VS).- Depuis quelques jours, le canton a enregistré régulièrement des précipitations. Le sol et la végétation ne sont plus tellement secs et la température a baissé légèrement. Au vu de cette évolution météorologique, le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), a levé les restrictions du 14, respectivement du 26 juillet, concernant l'allumage de feux en plein air. Le danger d'incendie reste grand, surtout dans les vallées de Saas et de Zermatt ainsi que dans la vallée du Rhône entre Brigue et Martigny.

Les précipitations des derniers jours ainsi que l'évolution de la température ont diminué le risque d'incendie. Météo Suisse prévoit pour ces prochains jours quelques précipitations supplémentaires.

Une pluie persistante d'au moins trois jours ou environ 50 mm par m² de précipitations n'a pas eu lieu partout. Actuellement les vallées de Viège ainsi que les basses altitudes de la vallée principale du Rhône ont encore un déficit de précipitations. Par conséquent, le danger d'incendie reste grand dans ces régions.

Dans tous les cas, une prudence s'impose et chaque feu doit être surveillé et éteint avant d'être abandonné. L'incinération en plein air de déchets, sarments, branchages, herbes ou broussailles reste toujours interdite, indépendamment du danger d'incendie.

En cas de modification notable de la situation, de nouvelles dispositions seront prises et un nouveau communiqué sera adressé à toutes les administrations communales et aux médias du canton du Valais.

En cas d'incendie, agissez selon le principe :

ALARMER (118) – SAUVER – ETEINDRE

Note aux rédactions:

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser à :

Philipp Gerold, chef de Section, SFP (027 606 32 30 ou 079 413 36 56) et Eric Senggen, chef de l'Office cantonal du feu (027 606 70 56 ou 079 613 44 60).

